



SG-DETEC, CH-3003 Berne

**Aux gouvernements cantonaux et aux milieux
intéressés, distribution selon la liste**

Berne, le

**Complément au répertoire des émissions sonores 2015
Audition des cantons concernés et des milieux intéressés**

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Vu l'art. 6, al. 1, de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer¹, le Conseil fédéral établit, après avoir entendu les cantons et les tiers concernés, un répertoire des émissions sonores provenant des installations ferroviaires fixes existantes, prévisibles d'ici au 31 décembre 2015 (répertoire des émissions). Etant donné qu'il a édicté ce répertoire pour les lignes des CFF et du BLS le 20 novembre 2001, il faut maintenant édicter les répertoires d'émissions pour les autres lignes à assainir, cela dans le cadre du complément au répertoire 2015. Par la même occasion, quelques adaptations sont effectuées dans la partie déjà publiée du répertoire.

L'Office fédéral des transports (OFT) a élaboré le projet de complément du répertoire 2015. L'objectif est de le mettre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Les grandes lignes du complément peuvent être décrites comme suit:

Le projet comprend pour les lignes suivantes les prévisions sur le tonnage et la composition du trafic selon l'annexe 2 de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer²:

- Lignes à assainir des Chemins de fer fédéraux (CFF), du Schweizerische Südostbahn SA (SOB), du BLS SA, du BLS SA (jusqu'en juin 2006 Regionalverkehr Mittelland SA (RM)), du Rhätische Bahn (RhB), de Turbo SA (THURBO) et du Zentralbahn (zb);
- Projets d'assainissement des tronçons de montagne du St-Gothard et du Ceneri.

Vous trouverez en annexe, pour préavis, le projet de complément et les explications. D'autres exemplaires du répertoire des émissions et des explications peuvent être obtenus auprès de l'Office fédéral des transports, Section Droit, 3003 Berne (tél. +41 (0) 313253077, fax +41 (0) 313227699).

¹ RS 742.144

² RS 742.144.1



Nous vous saurions gré de nous donner votre avis sur le complément au répertoire des émissions sonores 2015 d'ici

au 21 octobre 2006.

Veuillez adresser votre réponse à l'adresse suivante:
Office fédéral des transports, 3003 Berne.

Sans réponse de votre part d'ici là, nous partirons du principe que vous êtes d'accord sur le projet.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Moritz Leuenberger

Annexes:

- Projet de complément au répertoire des émissions 2015 (d) et explications du complément (d, f, i)
- Liste des envois